

**COMITÉ DE LA
CAISSE DES ÉCOLES
RÉUNION DU 27 FEVRIER 2024**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN TANT QUE MEMBRE CONSEIL EXPERT :

Par délibération du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal a créé une Caisse des Écoles qui a pour objet unique de gérer le Programme de Réussite Éducative de Lunel. Le comité est l'assemblée délibérante de la Caisse. Il est chargé d'administrer cet établissement public, doté d'un budget autonome. Suite au transfert de la compétence « Politique de la Ville » à l'agglomération, la Caisse des écoles et les missions PRE ont été rattachées à la Direction Éducation Petite Enfance.

Au vu des objectifs communs entre les actions portées par le PRE et la Politique de la Ville, l'intégration de la cheffe de projet « contrat de ville » au sein du comité de la Caisse des Écoles semble opportune.

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A décidé d'intégrer la cheffe Politique de la Ville de l'Agglomération en tant que membre conseil expert, à voix consultative.

2. AVENANT N° 10 A LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ÉCOLES :

Une convention financière a été conclue le 25 mai 2011 entre la ville et la caisse des écoles concernant le remboursement à la ville des dépenses de rémunérations des agents municipaux affectés au fonctionnement du PRE.

Suite au transfert de Mme Brigitte BERTRAND au sein de la communauté d'Agglomération et du rattachement du PRE et de la Caisse des Écoles à la Direction Éducation Petite Enfance, il convient de nommer un nouveau secrétaire.

Dans l'attente du recrutement d'un agent dédié, il est convenu d'attribuer les missions de secrétariat de la Caisse des Écoles à Mme Betty COUDRAY, adjointe administrative à hauteur de 25% de son temps de travail. Il convient d'intégrer cette modification à compter du 1er janvier 2024.

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A adopté l'avenant n°10 à la convention financière du 25 mai 2011 pour modifier l'identité de l'agent dédié aux fonctions de secrétariat,
- A autorisé M. Michel CRECHET élu délégué à signer ledit avenant et, plus généralement, à faire le nécessaire pour en assurer la parfaite exécution.

3. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 :

le Programme de Réussite Éducative de Lunel a connu une montée en charge importante depuis

la crise sanitaire de 2020 qui s'est notamment confirmée en 2022 et stabilisée en 2023. Les indicateurs suivants en témoignent : 82 parcours individuels en 2023, 83 parcours individuels en 2022 et 2021, contre 62 en 2020 et 63 en 2019. Cette activité importante devrait se poursuivre en 2024 sur tout ou partie de l'année et de nouvelles entrées vont intervenir notamment à partir du mois de septembre avec une forte sollicitation de l'éducation nationale sur cette période.

Compte tenu de ce contexte, il est proposé de maintenir le budget primitif de 2024 au niveau du budget modifié de l'exercice 2023. Il n'est pas prévu d'opération d'investissement, aussi le budget comportera seulement une section de fonctionnement.

Recettes

Le principal soutien financier provient de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), auprès de laquelle une subvention de 90 000 € va être sollicitée pour l'exercice 2024 (montant identique au budget 2023).

La Ville de Lunel a par ailleurs décidé de l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € pour soutenir ce dispositif (montant identique au budget 2023).

Enfin, la reprise du solde des exercices antérieurs sera intégrée en recettes : 572.73 € (montant provisoire avant clôture des comptes administratifs et de gestion 2023).

Le montant total des recettes s'élèverait à 120 572.73 €.

Dépenses

Dans l'hypothèse où l'ANCT attribuerait une subvention à hauteur de 90 000 € à la Caisse des écoles, les dépenses seraient constituées principalement :

- de la rémunération du personnel et de la formation, pour un montant de 103 100 €,
- des dépenses liées aux actions semi-collectives : 13 450.00 €,
- de charges diverses, pour une somme de 4 022.73 €,
- Le total des dépenses s'élèverait à : 120 572.73 €.

Ces orientations sont soumises au débat sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024,
- A approuvé les éléments sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2024.

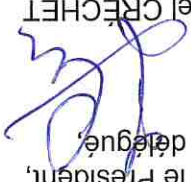
6. QUESTIONS DIVERSES

Un bilan a été effectué sur l'activité par Amina Boucheta, coordinatrice du Programme de Réussite Educative

Les membres présents n'ont pas souhaité aborder d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h38.

Fait à Lunel,
Le 7 mars 2024

Pour le Président,
L'élu délégué,

Michel CRECHET